



cfa
JEAN BOSCO
Notre vocation, vous faire avancer !

LES AIDES AUX APPRENTIS

2020



cfajeambosco.fr



AIDES FINANCIÈRES AUX APPRENTIS



- AIDES À L'ÉQUIPEMENT ●
- AIDES AU TRANSPORT ●
- AIDES À LA RESTAURATION ●
- AIDES À L'HÉBERGEMENT ●
- AIDES AU LOGEMENT POUR LES JEUNES ●
- FONDS DE SOLIDARITÉ DES APPRENTIS ●
- AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE ●
- LA CARTE "ÉTUDIANT DES MÉTIERS" ●

cfajeambosco.fr/apprentis
03 20 35 90 55



AIDES À L'ÉQUIPEMENT

Montant :

200 €*

*Ce montant peut être révisé annuellement

Modalités d'obtention :

Pour les apprentis primo-entrants.

Aide créditée sur le "porte-monnaie" de la carte Génération#HDF afin d'acquérir des livres scolaires, livres numériques et équipements professionnels de sécurité.

Financier : Le Conseil Régional des Hauts-de-France



Premier équipement

Montant :

500 € (maximum)

Modalités d'obtention :

Le montant et les modalités d'acquisition du premier équipement pédagogique restent à déterminer en fonction des OPCO (d'après le décret N°2018-1345 du 28 décembre 2018).

Financier : Les 11 OPCO.

AIDES AU TRANSPORT

Montants :

| Distance Domicile / UFA | Barème appliqué (ce montant peut être révisé annuellement) |
|-------------------------|---|
| Moins de 10 km | 0 € |
| 10 à 40 km | 100 € |
| 41 à 100 km | 150 € |
| Plus de 100 km | 200 € |

Modalités d'obtention :

Aide destinée aux apprentis d'un CFA des Hauts-de-France, calculée à partir d'une barème kilométrique entre le Domicile et l'UFA. Validation de l'UFA de l'effectivité du maintien en formation, afin d'accéder en un seul versement sur le compte de l'apprenti via la carte Génération#HDF, réalisé une fois par an.

Financier : Le Conseil Régional des Hauts-de-France

AIDES À LA RESTAURATION

Montant :

100€ pour l'année*

*Ce montant peut être révisé annuellement

Modalités d'obtention :

Aide destinée aux apprentis d'un CFA des Hauts-de-France. Validation de l'UFA de l'effectivité du maintien en formation, afin d'accéder au versement sur le compte de l'apprenti via la carte Génération#HDF, réalisé une fois par an.

Financier : Le Conseil Régional des Hauts-de-France



Montant :

3€ maximum par jour en centre.

Montant déterminé par arrêté, selon l'article 6332-83.

Modalités d'obtention :

Les modalités d'obtention restent à définir en fonction des OPCO (d'après le décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018).

Financier : Les 11 OPCO.



AIDES À L'HÉBERGEMENT

Montant :

80€ pour l'année*

*Ce montant peut être révisé annuellement

Modalités d'obtention :

Aide destinée aux apprentis d'un CFA considérés comme internes

Fournir une attestation logement.

Validation de l'UFA de l'effectivité du maintien en formation,
afin d'accéder au versement sur le compte de l'apprenti
via la carte Génération#HDF, réalisé une fois par an.

Financier : Le Conseil Régional des Hauts-de-France



Montant :

6€ maximum par jour en centre.

Montant déterminé par arrêté, selon l'article 6332-83.

Modalités d'obtention :

Les modalités d'obtention restent à définir en fonction des OPCO
(d'après le décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018).

Financier : Les 11 OPCO.

AIDES AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

Montant :

De 10 à 100€ par mois
(en fonction du montant du loyer)



Modalités d'obtention :

L'apprenti doit effectuer sa formation dans une entreprise du secteur privé non agricole et avoir des revenus soit inférieurs ou égaux au SMIC.

Pour tester l'éligibilité, rendez-vous sur le site d'Action Logement :

<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

Créer un compte en ligne et déposer les pièces justificatives.



A faire au plus tard 6 mois après le début de la formation.

Financier : l'État, Action Logement.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES APPRENTIS

Montants :

| Besoins | Montant maximal |
|-------------|-----------------|
| Se loger | 600 € |
| Se soigner | 300 € |
| Se nourrir | 500 € |
| Se déplacer | 800 € |
| S'équiper | 600 € |

Modalités d'obtention :

Sous conditions pour répondre à des besoins exceptionnels des apprentis, afin d'éviter la rupture du contrat et l'abandon de sa formation.

L'apprenti monte le dossier en objectivant la situation et apporte des justificatifs.

L'aide est variable en fonction des besoins exprimés, des frais engagés, cette aide est cumulable avec les autres.

Financier : Le Conseil Régional des Hauts-de-France

AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE

Montant :

500€

Modalités d'obtention :

Pour les apprentis de 18 ans en contrat d'apprentissage et engagés pour la 1ère fois dans la préparation des épreuves du permis de conduire B mentionnée à l'article R.221-4 du Code de la route.

Le demandeur doit compléter le formulaire et adresser les pièces au CFA Jean Bosco.

L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti, elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues.



Montant :

Prêt de 1000€

Modalités d'obtention :

L'apprenti doit être domicilié dans les Hauts-de-France, inscrit en formation, avoir entre 18 et 30 ans.

L'apprenti doit compléter sa demande en ligne sur aidesindividuelles.hautsdefrance.fr.

Financier : Le Conseil Régional des Hauts-de-France

LA CARTE "ÉTUDIANT DES MÉTIERS"



Intérêt :

Bénéficiaire de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur.

Modalités d'obtention :

Cette carte est transmise par l'UFA au démarrage de la formation.

